Futurs Pôles d'appui à la scolarité (PAS) : les craintes des associations **[1]**

Les futurs Pôles d'appui à la scolarité (PAS) sous le feu des critiques en cette rentrée parlementaire ! Ce nouveau dispositif, annoncé lors de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023, vise à remplacer les « Pôles inclusifs d'accompagnements localisés » (PIAL) d'ici 2026. Objectif ? Accroître la collaboration avec le médico-social via la présence de cent enseignants spécialisés chargés d'assurer cette coordination, tout en apportant des réponses de premier niveau en mobilisant les moyens de l'Education nationale pour rendre les enseignements plus accessibles (aides techniques et humaines). « Pour bénéficier de ces aides », il ne sera donc « pas nécessaire d'avoir une notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) », avait fait savoir Fadila Khattabi, ministre déléguée aux Personnes handicapées, lors d'un échange presse à la rentrée 2023. Le litigieux article 53 « confie désormais à l'Education nationale la tâche d'évaluer les besoins spécifiques des élèves en situation de handicap », selon le Collectif handicaps qui juge que cette « centralisation menace l'évaluation impartiale et rigoureuse précédemment assurée par la MDPH ». En savoir plus (handicap.fr) [2]

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/futurs-p%C3%B4les-dappui-%C3%A0-la-scolarit%C3%A9-pas-les-craintes-des-associations
[2] https://informations.handicap.fr/a-futurs-poles-appui-a-la-scolarite-craintes-des-asso-35743.php